

Résiliation avant fin de bail

Par Julienlec, le 11/09/2009 à 19:15

Bonjour,

Je vais prochainement changer d'emploi et je vais pour cela changer de région. Est-ce que cela peut rentrer dans un cas de force majeur de rupture de bail?

Sinon y a-t-il possibilité de le rompre sans payer les 3 mois de préavis?

Merci de vos réponses